

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025 Version : 12.09

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : AMERCOAT 450H LIGHT TINT

Code du produit : AT45HT2A

#### Autres moyens d'identification

Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications industrielles.

Utilisation de la substance/ du mélange : Non applicable.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG France Business Support SAS, 3, ZAE "Les Dix Muids", B.P. 89, 59583 Marly Cedex, France, 33 (0)3 27 19 35 00

- Technical contact : Product Compliance EMEA

- Tel : +33 (0)3 27 19 35 00

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

#### Fournisseur

+33 (0)3 27 19 35 00 (0800-1700)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

**Code : AT45HT2A  
AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision**

: 6 Juillet 2025

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### Prévention

: Porter des gants de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

#### Intervention

: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Stockage

: Non applicable.

#### Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P280, P210, P273, P261, P362 + P364, P501

#### Ingrédients dangereux

: ~~Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate; méthacrylate de n-butyle; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle et 4-isocyanatosulfonyltoluène~~

: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### Éléments d'étiquetage supplémentaires

#### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

#### Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

: Non applicable.

#### Avertissement tactile de danger

: Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

#### Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

Date d'édition/Date de révision

: 6 Juillet 2025

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≥10 - ≤14	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
wollastonite	CE: 237-772-5 CAS: 13983-17-0	≥5.0 - ≤10	Non classé.	-	[2]
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Indice: 607-195-00-7	≥1.0 - ≤3.7	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≥0.10 - ≤2.1	Flam. Liq. 3, H226 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	Carc. 1B, H350: C ≥ 10%	[1] [2]
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	REACH #: 01-2119451151-53 CE: 926-273-4 CAS: 64742-94-5	<1.0	Carc. 2, H351 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1] [2]
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	REACH #: 01-2119491304-40 CE: 915-687-0 CAS: 1065336-91-5	≤1.0	Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1]
méthacrylate de n-butyle	REACH #: 01-2119486394-28 CE: 202-615-1 CAS: 97-88-1 Indice: 607-033-00-5	<1.0	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	-	[1]
propylidynetriméthanol	REACH #: 01-2119486799-10 CE: 201-074-9 CAS: 77-99-6	≤0.30	Repr. 2, H361fd	-	[1]
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	CE: 212-782-2 CAS: 868-77-9 Indice: 607-124-00-X	≤0.30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	-	[1]

<b>Code : AT45HT2A AMERCOAT 450H LIGHT TINT</b>	<b>Date d'édition/Date de révision</b>	<b>: 6 Juillet 2025</b>			
<b>RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants</b>					
4-isocyanatosulfonyltoluène	REACH #: 01-2119980050-47 CE: 223-810-8 CAS: 4083-64-1 Indice: 615-012-00-7	≤0.30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 EUH014  <b>Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5% STOT SE 3, H335: C ≥ 5%	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

**Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Code : AT45HT2A  
AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- |                             |                                                                                                                           |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contact avec la peau</b> | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation<br>rougeur<br>sécheresse<br>gerçure |
| <b>Ingestion</b>            | : Aucune donnée spécifique.                                                                                               |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |                                 |                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Note au médecin traitant</b> | : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| <b>Traitements spécifiques</b>  | : Pas de traitement particulier.                                                                                                                                      |

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                         |                                                                                                   |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | : Ne pas utiliser de jet d'eau.                                                                   |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b> | : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. |
| <b>Produits de combustion dangereux</b>         | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:<br>oxydes de carbone<br>oxyde/oxydes de métal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>                                                 | : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. |
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b> | : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.                   |

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-scuristes :** Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes :** Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-scuristes ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inert et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- Dispositions particulières** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Placer dans un récipient approprié. La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement à l'aide d'un décontaminant approprié. Par exemple, on pourra utiliser un décontaminant (inflammable) constitué (en volume) de 45 parties d'eau, de 50 parties d'éthanol ou d'alcool isopropylique et de 5 parties d'une solution ammoniacale concentrée ( $d = 0,880$ ). En contre-partie, on pourra utiliser une solution ininflammable constituée de carbonate de sodium (5 parties) et d'eau (95 parties). Ajouter ce décontaminant aux résidus et laisser reposer plusieurs jours dans un récipient non scellé jusqu'à ne plus observer de réaction. Une fois ce stade atteint, fermer le récipient et éliminer conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures de protection</b>                                                        | : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. |
| <b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>                            | : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b> | : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation. Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO <sub>2</sub> pourrait se former et générer une surpression dans les récipients fermés.                                                                                                                                                                                                                  |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acétate de n-butyle	<b>Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) [acétate de butyle]</b> Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m <sup>3</sup> . Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m <sup>3</sup> . Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
wollastonite	<b>Valeurs Limites (Belgique, 12/2023)</b> Valeur limite 8 heures: 1 mg/m <sup>3</sup> .
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<b>Valeurs Limites (Belgique, 12/2023)</b> Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 275 mg/m <sup>3</sup> . Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 550 mg/m <sup>3</sup> .
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	<b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe)</b> MPT: 19 ppm. MPT: 100 mg/m <sup>3</sup> .
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	<b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe)</b> MPT: 8 ppm. MPT: 50 mg/m <sup>3</sup> .

**Procédures de surveillance recommandées** : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Exposition	Valeur
acétate de n-butyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i> 300 mg/m <sup>3</sup> <i>Effets: Systémique</i> 11 mg/m <sup>3</sup> <i>Effets: Systémique</i> 2 mg/kg bw/jour <i>Effets: Systémique</i> 2 mg/kg bw/jour <i>Effets: Systémique</i> 3.4 mg/kg bw/jour <i>Effets: Systémique</i> 6 mg/kg bw/jour <i>Effets: Systémique</i> 7 mg/kg bw/jour <i>Effets: Systémique</i> 11 mg/kg bw/jour <i>Effets: Systémique</i> 12 mg/m <sup>3</sup> <i>Effets: Local</i> 35.7 mg/m <sup>3</sup> <i>Effets: Systémique</i> 48 mg/m <sup>3</sup>

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision**

: 6 Juillet 2025

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	<i>Effets: Local</i>	300 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	300 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Local</i>	300 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Effets: Local</i>	600 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	600 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Local</i>	33 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	33 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets: Systémique</i>	36 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	275 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	320 mg/kg bw/jour
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	<i>Effets: Local</i>	550 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	796 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	150 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	25 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	32 mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets: Systémique</i>	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets: Systémique</i>	2.1 mg/kg bw/jour
	DMEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	3.25 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	10.2 mg/m <sup>3</sup>
méthacrylate de n-butyle	DMEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	23.4 mg/kg bw/jour
	DMEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	42.4 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	3 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets: Systémique</i>	5 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	66.5 mg/m <sup>3</sup>
propylidynetriméthanol	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Local</i>	366.4 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Local</i>	409 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets: Systémique</i>	415.9 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets: Systémique</i>	0.34 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie	<i>Effets:</i>	0.34 mg/kg bw/jour

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision**

: 6 Juillet 2025

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	cutanée DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.58 mg/m <sup>3</sup> 0.94 mg/kg bw/jour 3.3 mg/m <sup>3</sup> 0.83 mg/kg bw/jour 0.83 mg/kg bw/jour 1.39 mg/kg bw/jour 1.45 mg/m <sup>3</sup> 4.9 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.83 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.83 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	1.39 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	1.45 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	4.9 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.46 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.46 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.8 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i> <i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	0.92 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	<i>Effets:</i> <i>Systémique</i>	3.24 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Description du milieu - Méthode</b>	<b>Valeur</b>
acétate de n-butyle	Eau douce Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Usine de Traitement d'Eaux Usées Sol Eau douce	0.18 mg/l 0.018 mg/l 0.981 mg/kg 0.0981 mg/kg 35.6 mg/l 0.0903 mg/kg 0.635 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées Eau douce - Facteurs d'Évaluation Eau de mer - Facteurs d'Évaluation Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation Sédiment d'eau douce - Partage à l'Équilibre Sédiment d'eau de mer - Partage à l'Équilibre Sol - Partage à l'Équilibre	0.0635 mg/l 3.29 mg/kg 0.329 mg/kg 0.29 mg/kg 100 mg/l 0.03 mg/l 0.003 mg/l 0.4 mg/l 0.172 mg/kg dwt 0.017 mg/kg dwt 0.017 mg/kg dwt
4-isocyanatosulfonyltoluène		

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Code : AT45HT2A  
AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Mesures de protection individuelle**
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.
- Gants**
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Utiliser avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Type de masque : masque complet demi-masque Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) filtre à particules P3 Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Restrictions d'utilisation</b>	: Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique**

: Liquide.

**Couleur**

: Non disponible.

**Odeur**

: Non disponible.

**Point de fusion/point de congélation**

: Indéterminé.

**Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition**

: >37.78°C

**Inflammabilité**

: Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

: Seuil minimal: 1.4%

**Point d'éclair**

: Vase clos: 36.11°C

**Température d'auto-inflammabilité**

:

<b>Nom des composants</b>	<b>°C</b>	<b>°F</b>	<b>Méthode</b>
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	333	631.4	DIN 51794

**Température de décomposition**

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

**pH**

: Non applicable.

**Viscosité**

: Dynamique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): >21 mm<sup>2</sup>/s

**Solubilité**

:

<b>Support</b>	<b>Résultat</b>
l'eau froide	Non soluble

**Solubilité dans l'eau**

: 1 g/l

**Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow)**

: Non applicable.

**Pression de vapeur**

: 2 kPa (15 mm Hg)

**Densité relative**

: 1.4

#### Caractéristiques particulières

**Taille des particules moyenne** : Non applicable.

### 9.2 Autres informations

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

**Code : AT45HT2A  
AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**Propriétés explosives** : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

**Propriétés comburantes** : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

**Taux d'évaporation** : 0.87 (acétate de butyle = 1)

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts, amines, alcools, eau. Des réactions exothermiques non maîtrisées apparaissent avec les amines et les alcools.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
acétate de n-butyle	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Lapin - Voie cutanée - DL50	>17600 mg/kg 10.768 g/kg 2000 ppm [4 heures] >21.1 mg/l [4 heures] >5 g/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Rat - Voie orale - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Femelle - Voie orale - DL50	6190 mg/kg 30 mg/l [4 heures] 3492 mg/kg
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50	>3160 mg/kg >5000 mg/kg
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - DL50	>2000 mg/kg 3230 mg/kg
Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate		

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision**

: 6 Juillet 2025

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

méthacrylate de n-butyle	Rat - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Inhalation - CL50 Gaz. <i>Effets toxiques:</i> Olfaction - Autres changements Oeil - Autre Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée	>3170 mg/kg 16 g/kg 10.2 g/kg 29000 mg/m <sup>3</sup> [4 heures] 4910 ppm [4 heures]
propylidynetriméthanol	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50	14000 mg/kg 10 g/kg
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Rat - Voie orale - DL50 <i>Effets toxiques:</i> Comportemental - Coma	5050 mg/kg
4-isocyanatosulfonyltoluène	Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50 <i>Effets toxiques:</i> Gastro-intestinal - Autres changements	>5 g/kg 2234 mg/kg

**Estimations de la toxicité aiguë**

**Conclusion/Résumé** :  D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Irritation/Corrosion****Conclusion/Résumé**

**Peau** :  D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Yeux** :  D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire** :  D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Conclusion/Résumé**

**Peau** :  Peut provoquer une allergie cutanée.

**Respiratoire** :  D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1%	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
cumène			
-	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
méthacrylate de n-butyle	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
4-isocyanatosulfonyltoluène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

**Conclusion/Résumé** :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Danger par aspiration**

**Code : AT45HT2A  
AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision**

: 6 Juillet 2025

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

### Conclusion/Résumé :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

- Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres informations** : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. D'après les propriétés des composants isocyanate et les données toxicologiques de mélanges similaires, ce mélange peut provoquer une sensibilisation et/ou une irritation aiguë du système respiratoire, entraînant état asthmatique, sifflement et congestion

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision**

: 6 Juillet 2025

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

poitrinaire. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, de sensibilisation cutanée ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant cette préparation. Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire. Produit sensible à l'humidité. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
Acétate de n-butyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	Aiguë - CL50 Aiguë - CL50 - Eau douce CE50	Poisson Poisson - Truite - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Daphnie	18 mg/l [96 heures] 134 mg/l [96 heures] 3.2 mg/l [48 heures]
Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	CL50 CL50	Poisson Poisson	9.2 mg/l [96 heures] 0.9 mg/l [96 heures]
propylidynetriméthanol	CE50 Aiguë - CL50	Algues Poisson	1.68 mg/l [72 heures] >1000 mg/l [96 heures]

**Conclusion/Résumé** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
Acétate de n-butyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	TEPA and OECD 301D - - -	83% [28 jours] - Facilement 83% [28 jours] - Facilement 75% [28 jours] - Facilement 60.74% [28 jours]	

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acétate de n-butyle	-	-	Facilement
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	Facilement
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques > 0.1% cumène	-	-	Facilement
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	-	-	Facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogK <sub>o</sub> e	FBC	Potentiel
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1.2	-	Faible
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	>4	99 à 5780	Élevée
méthacrylate de n-butyle	2.99	-	Faible
propylidynetriméthanol	-0.47	-	Faible
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42	-	Faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logK <sub>oc</sub>	K <sub>oc</sub>
acétate de n-butyle	1.52	33.2139
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.36	2.31363
méthacrylate de n-butyle	1.85	70.2421
propylidynetriméthanol	1.22	16.5101
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	1.32	20.9282
4-isocyanatosulfonyltoluène	1.5	31.6836

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** :

**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b> <b>Substances polluantes de l'environnement marin</b>	Non. Non applicable.	Oui. Non applicable.	No. Not applicable.	No. Not applicable.

**Code** : AT45HT2A  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision** : 6 Juillet 2025

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Informations complémentaires

<b>ADR/RID</b>	: Non identifié.
<b>Code tunnel</b>	: (D/E)
<b>ADN</b>	: Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas de transport par navire-citerne.
<b>IMDG</b>	: None identified.
<b>IATA</b>	: Non identifié.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	Entrée n° ( REACH )
AMERCOAT 450H LIGHT TINT	3

**Étiquetage** : Non applicable.

**Précureurs d'explosifs** : Non applicable.

##### Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

##### D directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

##### Critères de danger

##### Catégorie

P5c

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**Code : AT45HT2A**  
**AMERCOAT 450H LIGHT TINT**

**Date d'édition/Date de révision : 6 Juillet 2025**

## RUBRIQUE 16: Autres informations

↗ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédictive sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association internationale du transport aérien

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

<b>Code</b>	<b>: AT45HT2A</b>	<b>Date d'édition/Date de révision</b>	<b>: 6 Juillet 2025</b>
<b>AMERCOAT 450H LIGHT TINT</b>			

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 1B	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B
Carc. 2	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Resp. Sens. 1	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

### Historique

**Date d'édition/ Date de révision** : 6 Juillet 2025

**Date de la précédente édition** : 6 Février 2024

**Élaborée par** : EHS

**Version** : 12.09

### Renonciation

*Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.*